



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 30085

Texte de la question

Dans le contexte de la transition énergétique et de la nécessaire rénovation énergétique du bâtiment, Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les raisons pour lesquelles le décret concernant le parc tertiaire existant n'est toujours pas sorti. On peut, en effet, s'étonner qu'aucun documentaire réglementaire n'a pour l'instant suivi les pistes lancées par le Gouvernement à l'automne 2012. Elle lui demande la date envisagée pour la sortie de ce décret et s'il ne s'appliquera pas seulement au parc privé.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le législateur a souhaité faire évoluer l'article L.111-10-3 du code de la construction et de l'habitation instaurant une obligation d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires, pour l'inscrire dans la durée, au-delà de l'horizon 2020. Ainsi, l'obligation de rénovation est prolongée par périodes de 10 ans de 2020 à 2050, avec un niveau de performance à atteindre renforcé chaque décennie, de telle sorte que le parc global concerné vise à réduire ses consommations d'énergie finale d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010. Selon ces nouvelles dispositions, le décret d'application qui fixe les modalités d'application pour la 1ère étape de l'obligation en 2020, a été finalisé en 2015, ce qui a permis les consultations des parties prenantes et la saisine des instances réglementaires. Le 26 janvier 2016, le conseil supérieur de la construction a donné un avis favorable au projet de décret. Le conseil d'évaluation des normes pour les collectivités locales, présidé par Monsieur Alain Lambert, a donné un avis favorable au texte en sa séance du 4 février 2016. Enfin, le Secrétariat général du Gouvernement a donné le 31 mars dernier un avis favorable au titre de l'évaluation préalable du projet de décret. Le texte est à ce jour en cours d'examen au Conseil d'État, et la ministre chargée de l'environnement espère recevoir la minute du texte d'ici la fin du mois de mai. Le texte devrait donc être publié en juin 2016.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30085

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mai 2015

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6560

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5483